
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1848.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1849 ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la section centrale ⁽²⁾, par M. MERCIER.

MESSIEURS,

Le budget des dotations de l'exercice 1849, qui a fait l'objet de l'examen de la section centrale, n'a donné lieu à aucune observation de sa part.

Toutes les sections l'ont approuvé, la 4^e a toutefois demandé s'il n'y aurait pas moyen d'opérer des réductions dans le personnel des membres de la cour des comptes et dans celui des bureaux.

Les chap. II et III de ce budget concernent les dépenses du Sénat et de la Chambre des Représentants; les chiffres qu'ils présentent pourront donc encore être modifiés lorsque ces assemblées régleront définitivement leurs budgets.

La section centrale croit ne devoir proposer aucune modification au chap. IV, qui est relatif aux dépenses de la cour des comptes dont le personnel ne lui paraît pas pouvoir être restreint. On se rappellera qu'après un mûr examen des besoins du service de cette cour, les Chambres, d'accord avec le Gouvernement, ont reconnu l'année dernière qu'un supplément d'allocation lui était indispensable et le lui ont accordé. Toutefois la section centrale, sur la demande d'un de ses membres, qui était en cela l'organe de sa section, a réclamé de M. le Ministre

(¹) Budget, n° 1.

(²) La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. MERCIER, ANSPACH, JULLIOT, DE MAN D'ATTENRODE, VEYDT et ROUSSELLE.

des Finances un tableau des fonctionnaires et employés attachés à ce collège, avec indication de leurs grades, traitements et attributions. Ce tableau a été fourni et sera déposé sur le bureau de la Chambre pendant la discussion du budget des dotations, dont la section centrale à l'unanimité vous propose l'adoption.

Le Rapporteur,
MERCIER.

Le Président,
VERHAEGEN.
